

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 11 mai 2009

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : Mme POPARD - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mlle MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD) - M. MAGLICA (pouvoir M. REBSAMEN)**Membres absents** : M. MARTIN - Mme GAUTHIE - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE

## **OBJET DE LA DELIBERATION**

### **Musée de la Vie Bourguignonne - Acquisition de deux affiches - Demandes de subventions**

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a l'opportunité d'acquérir deux affiches de la société Cottereau, fabrique de cycles et de machines motorisées, fondée à Dijon en 1891.

Cette acquisition entre dans le cadre de la politique d'acquisition d'affiches menée depuis de nombreuses années par le Musée de la Vie Bourguignonne, la collecte se concentrant sur les entreprises dijonnaises, et plus généralement, sur tous les marqueurs de l'identité régionale (vins, gastronomie, spécialités du pays, etc).

Louis Cottereau, fondateur de l'entreprise dijonnaise qui porte son nom, est un ancien coureur cycliste de renom, qui se lance dans l'aventure industrielle en 1891 en créant une manufacture de cycles, située rue des Lentillères, puis se tournera vers la fabrication d'engins motorisés (motocycles et voitures). L'entreprise connaît des difficultés juste avant la première guerre mondiale, puis sera progressivement absorbée par la société Terrot.

Le Musée de la Vie Bourguignonne possède déjà douze affiches de cette entreprise : l'acquisition de ces deux affiches supplémentaires permettrait de compléter ce corpus, et d'envisager, lorsqu'il sera complet, une exposition et l'édition d'un catalogue comme cela a été fait avec les affiches Terrot.

Le coût de cette acquisition est de 7 000 € pour les deux affiches, sachant que celui des dernières acquisitions était de 5 000 € par affiche, et que, compte tenu de leur état, leur prix a pu être négocié à la baisse.

Cette acquisition a reçu l'avis favorable de la commission scientifique interrégionale d'acquisition des musées de France.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'acquisition, par la Ville, au bénéfice du Musée de la Vie Bourguignonne, de deux affiches de la société Cottereau ;

2- solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être attribuées pour cette acquisition ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

18 MAI 2009



PUBLIÉ LE 19/05/09